

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉCISIONS**

**Année 2025**

**Décision du 24 juin 2025**

<b>06.2025-28</b>	<b>PREVENTION ET GESTION DES DECHETS</b> <b>Marché à procédure adaptée « Fourniture et livraison de composteurs grutables »</b>
-------------------	--

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant** la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès de diverses entreprises pour la fourniture et livraison de composteurs grutables, en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

**Considérant** que la société Complementerre, sise Le Village - 38114 OZ-EN-OISANS, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** de conclure un contrat pour la fourniture et livraison de composteurs grutables, avec la société Complementerre, sise Le Village - 38114 OZ-EN-OISANS, pour un montant de 33 325,00 € H.T. soit 39 990,00 € T.T.C.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »